



# ELECTIONS 2022

Lors du CTE du 15 mars dernier, le choix du mode d'élection a été soumis au vote :

Devis du vote papier : ..... 2 7 0 0 0 . 0 0 € TTC 



Devis du vote Electronique : ..... 1 2 2 0 0 0 . 0 0 € TTC 

Malgré cette différence de tarif, le vote électronique est retenu. Résultats des votes :

**POUR : CFDT et CFE CGC Acteur Santé SNSH**

**CONTRE : CGT et FO**



=> Sachant qu'en 2018, le passage au vote électronique n'avait permis l'augmentation du nombre des votants que de 3%...

**Cet argent aurait pu servir à l'amélioration de vos conditions de travail...**

**DOMMAGE !!!**

Alors le 8 décembre, pensez-y...



Les plannings ? Les congés ? Une question ?

- Appelez nous : 93488 ou 07.81.13.69.72
- Mailez nous : [syndicat.cgt@chu-dijon.fr](mailto:syndicat.cgt@chu-dijon.fr)

